



UNFEA – Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives
4/6 rue Borromée – 75015 PARIS
Tél. : 01 45 44 13 37 - Fax : 01 45 48 44 74
federation-etiquettes@unfea.org - www.unfea.org

FORMATION

ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT EN MANAGEMENT POUR LES CHEFS D'ÉQUIPES

Formation UNFEA également ouverte aux fabricants d'étiquettes non adhérents.

PUBLIC

Responsables d'équipes ayant de préférence participé à la formation « management de l'UNFEA.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Sécuriser les participants sur leurs acquis et identifier leurs zones de progrès
- ✓ Proposer des ateliers pratiques de mise en situation
- ✓ Permettre aux participants de mieux appréhender leur rôle dans l'entreprise

DATES ET HORAIRES

- ✓ **Mercredi 27 juin** 2018 de 9h30 à 17h30
- ✓ **Jeudi 28 juin** 2018 de 9h à 17h

LIEU

Bureaux de l'UNFEA -4/6 rue Borromée - 75015 PARIS (métro Volontaires ligne 12)

Hébergement : possibilité de vous fournir une liste d'hôtels - nous contacter

COUT

Adhérents UNFEA (prioritaires)

600 €HT par personne, 2 déjeuners inclus, soit **720 €TTC** payable à 5iConseil

Fabricants d'étiquettes non adhérents (selon places disponibles)

1 200 €HT par personne, 2 déjeuners inclus, soit **1 440 €TTC** payable à 5iConseil

INSCRIPTIONS

Après de 5i Conseil, M. Joseph Federico

Tél. : 06 26 60 61 59 / Mail : jfederico@5iconseil.net

Avant le vendredi 15 juin 2018



UNFEA – Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives
4/6 rue Borromée – 75015 PARIS
Tél. : 01 45 44 13 37 - Fax : 01 45 48 44 74
federation-etiquettes@unfea.org - www.unfea.org

ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT EN MANAGEMENT POUR LES CHEFS D'ÉQUIPES

Programme

Ce stage est avant tout destiné aux chefs d'équipe ayant déjà suivi la formation « Management pour les chefs d'équipes de l'étiquette adhésive ». L'objectif est de se consacrer avant tout à l'étude de cas concrets opérationnels qui feront l'objet de rappels d'éléments théoriques. Les stagiaires pourront ainsi rapidement mettre en pratique les enseignements suivis.

Introductions et présentations

JOUR 1 matin : Styles managériaux et connaissance de soi

- ✓ Test "des positions de vie"
- ✓ Test "style managérial"
- ✓ Mise en situation sur 2 cas opérationnels de prise de parole
- ✓ Debriefing

JOUR 1 après-midi : Conduite de projet

- ✓ Test personnalisé
- ✓ Les 10 rayons de la roue du succès
- ✓ Test de prédisposition à la conduite de projet
- ✓ Debriefing sur des cas vécus
- ✓ Conduite de réunion de projet

JOUR 2 matin : Les entretiens managériaux

- ✓ Annoncer une décision
- ✓ Méthodologie DESC
- ✓ Pratique du recadrage
- ✓ Mises en situation pratiques

JOUR 2 après-midi : Gestion des conflits

- ✓ Fixer des objectifs avec la méthode SMART
- ✓ Mises en situation
- ✓ Situations d'arbitrage
- ✓ Gérer un conflit

Conclusions

Formateur

M. Alain MILLECAMPS (5I CONSEIL)

- ✓ **Formateur en Management et Techniques Commerciales.**
- ✓ Intervenant en **formations UNFEA depuis 2012**
- ✓ **5iConseil** est depuis 2006 une équipe de professionnels spécialistes de la formation et du conseil auprès des entreprises qui recherche une expertise sur les procédés d'impression, les emballages, les matériaux ainsi que sur la gestion de production. www.5iconseil.net



UNFEA – Union Nationale des Fabricants d'Étiquettes Adhésives

4/6 rue Borromée – 75015 PARIS

Tél. : 01 45 44 13 37 - Fax : 01 45 48 44 74

federation-etiquettes@unfea.org - www.unfea.org

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS DE L'UNFEA

Champ d'application

Les inscriptions aux stages de formation organisés par l'Union Nationale des Fabricants d'étiquettes adhésives sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation écrite de la part de l'UNFEA. Toute inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant à ces conditions générales.

Participation aux formations

Sauf précision contraire explicite dans le programme de la formation, les formations organisées par l'UNFEA sont ouvertes aux seuls adhérents de l'UNFEA. Il est entendu par adhérent toute société étant à jour du règlement de sa cotisation annuelle au titre de l'adhésion à l'UNFEA. En cas d'ouverture aux non-adhérents, le tarif pourra être différent, et priorité sera donnée aux adhérents en cas de limitation de places disponibles.

Inscription et paiement

Les prix de formations sont indiqués sur chaque programme en euros HT et TTC. L'inscription se fait comme indiqué sur la première page du programme, soit auprès de l'organisme dispensateur de la formation, soit directement auprès de l'UNFEA. De même, le paiement se fera soit à l'organisme de formation, soit directement auprès de l'UNFEA, comme indiqué en première page de chaque programme. Nos formations sont payables à l'inscription. Aucune inscription n'est considérée comme valide tant que le paiement correspondant n'a pas été versé.

Convention et facturation

En cas de formation conventionné, c'est l'organisme dispensateur qui s'occupera d'établir convention et facturation à l'entreprise participante, qui s'engage donc à respecter les termes de la convention de formation.

Annulation et abandon

Toute demande d'annulation d'une inscription, à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être notifié par écrit à l'UNFEA ou à l'organisme de formation au moins dix jours avant la date de début du stage. Toute annulation passé ce délai entraînera la facturation complète des frais d'inscription.

Si, en cas de force majeure, un stagiaire dûment inscrit ne peut participer à la formation, il peut être remplacé par un collaborateur de la même société qui devra communiquer le nom et les coordonnées du remplaçant dans les plus brefs délais.

L'UNFEA se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages sans conditions. Dans ce cas, l'UNFEA s'engage à prévenir au plus tôt chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée, le cas échéant. En cas de changement sur les dates ou le lieu de la formation, l'entreprise aura la possibilité de retirer son inscription.

Dans ce cas ou celui d'une annulation de la formation du fait de l'UNFEA, l'intégralité des sommes réglées par l'entreprise au titre de l'inscription lui sera restituée.

Attribution de compétence

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.